

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 53 (1956)
Heft: 5

Rubrik: Boite aux lettres ; Le jardin de l'abeille

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BOITE AUX LETTRES

Union suisse des paysans

(Communiqué)

Le Comité de l'Union suisse des paysans s'est réuni en séance ordinaire de printemps le 20 avril à Berne, sous la présidence de M. R. Reichling, conseiller national. Il a approuvé le rapport annuel et les comptes pour 1955 ainsi que le budget et le programme d'activité pour 1956.

Une discussion approfondie au sujet des *prix et de l'écoulement* a montré que le Comité approuve à l'unanimité l'attitude adoptée par les organes de l'Union dans les délibérations qui ont eu lieu jusqu'ici. L'agriculture appuie toutes les mesures possibles fondées sur la législation existante et tendant à une *réduction des frais de production*. Cependant, afin de compenser tout au moins en partie la hausse des frais effectifs dans les exploitations rationnellement dirigées, il est indispensable, en tant que mesure immédiate, de relever de 2 ct. le prix du lait à la production et d'améliorer les prix indicatifs du bétail de boucherie. L'Union suisse des paysans insistera pour que l'on prenne davantage de *mesures spécifiques en faveur des petits paysans et des exploitations de montagne*, mais elle doit refuser, exception faite de cas spéciaux et ceci pour des raisons de principe touchant à la politique de l'Etat, que l'on accorde à l'agriculture des subventions au lieu de prix couvrant les frais de production. Le Comité de l'Union suisse des paysans désapprouve les menaces formulées dans certains cercles restreints et regrette ces manifestations déplacées.

Les dommages dus au froid ont atteint pour l'agriculture de diverses régions du pays une ampleur qui, dans l'ensemble, paraît devoir dépasser 100 millions de francs et qui rend nécessaires des mesures spéciales destinées à atténuer les pertes subies. L'Union suisse des paysans a demandé aux autorités compétentes d'attribuer une indemnité pour la remise en culture des champs de céréales d'automne qui ont été anéanties par le gel et qui doivent être entièrement réensemencés. En ce qui concerne les cultures maraîchères et fruitières, les vignes et les pépinières, c'est avant tout par l'octroi de prêts à taux réduit et par d'autres mesures d'entraide et de l'Etat que l'on cherchera à atténuer la gravité de la situation.



LE JARDIN DE L'ABEILLE

Constance et inconstance florale de l'abeille

L'abeille, qui récolte du pollen, passe d'une fleur à une autre, le plus souvent sans s'inquiéter si celles-ci appartiennent à la même espèce. C'est ainsi qu'elle visitera les corolles d'une scabieuse puis, immédiatement après, celles d'une esparcette. Quelques instants plus tard, on pourra trouver le même insecte qui prospecte les fleurs d'une sauge ou qui exploite activement les déjections de pucerons, colonisant les feuilles d'une aubépine. Cette inconstance florale de la buti-

neuse, occupée à récolter du nectar, s'observe essentiellement lorsque la miellée n'est pas abondante, ou si les espèces mellifères qui se côtoient ne forment pas un tapis dense et continu.

Les deux culottes de pollen, que l'abeille rapporte à la ruche, sont pour ainsi dire toujours de la même couleur ; l'examen microscopique de ce pollen nous révèle l'identité d'origine des grains qui composent ces culottes. Chaque butineuse ne s'intéresse donc, au cours de la même sortie, que du pollen d'une seule et même espèce de fleur. En passant, il est intéressant de noter qu'Aristote, quatre siècles avant notre ère, avait déjà constaté cette fidélité florale de l'abeille qui s'adonne à la récolte du pollen.

Aussi, pendant très longtemps, on a admis que notre mouche à miel ne rentrait à sa ruche que lestée de nectar ou de pollen. La butineuse, dont le jabot serait plein de miel, ne pourrait en effet rentrer à domicile si elle complétait cette charge avec des pelotes de pollen. Sa force ne l'autoriserait pas à accomplir une pareille performance. Toutefois, l'examen du jabot des abeilles qui reviennent à la ruche avec des culottes bien garnies, révèle qu'un bon nombre d'entre elles sont également porteuses de nectar. Comme on peut faire la même constatation en contrôlant celles qui quittent leur logis, il serait permis de croire que ce nectar doit être consommé par l'insecte au cours de la promenade, jouant en somme le rôle de réserves personnelles.

En mai 1947, alors que j'observais des abeilles qui récoltaient du pollen sur le trèfle des prés, j'avais été frappé de les voir, à plusieurs reprises, abandonner momentanément cette occupation pour visiter des fleurs de luzerne, qui se dressaient à proximité. Sur cette espèce, elles ne trouvaient que du nectar. Après avoir tenu une cinquantaine de ces fleurs, elles retournaient sur les trèfles pour y terminer leurs pelotes. Par la suite, je devais faire de très nombreuses observations sur cette inconstance florale de l'abeille, inconstance que j'attribuais, à l'époque, à un besoin naturel qu'éprouvait cet insecte à se restaurer durant son travail. Cependant, je ne devais pas tarder à reviser mon jugement, car je remarquais que cette infidélité était toujours liée à certaines circonstances bien déterminées. L'inconstance est particulièrement fréquente au premier printemps, en juillet et août, de même qu'en automne, c'est-à-dire à des époques de l'année où les conditions de récolte sont défavorables.

(A suivre)

R. RÜEGGER.

Quand nous dressons le bilan de notre exploitation apicole, n'oublions pas de tenir compte de « la Joie » que nous avons éprouvée au milieu de notre rucher.